

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Nom de l'installation de distribution :	Sainte-Angèle-de-Monnoir
Numéro de l'installation de distribution :	13428552-07-01 et 13428552-47-01
Nombre de personnes desservies :	1171
Date de publication du bilan :	2017-03-27

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

- Nom : Pierrette Gendron
- Numéro de téléphone : 450-460-7838 poste 222
- Courriel : pgendron@sainte-angele-de-monnoir.ca

Liste des points d'échantillonnage utilisés :

No. d'identification	Adresse de localisation
1	5 chemin du Vide
2	180 Rang de Fort-Georges
3	25 chemin de la Grande-Ligne

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N ^{bre} par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	97	97	0
Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i>	97	97	0

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0		
Arsenic	0		
Baryum	0		
Bore	0		
Cadmium	0		
Chrome	0		
Cuivre	5	5	0
Cyanures	0		
Fluorures	0		
Nitrites + nitrates	0		
Mercure	0		
Plomb	5	5	0
Sélénium	0		
Uranium	0		
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
Bromates			
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
Chloramines			
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
Chlorites			
Chlorates			

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)
 Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable
(exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides			
Autres substances organiques			

4.2 Trihalométhanes

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	4	4	48,30

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

- Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides haloacétiques	0		
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0		
Nitrites (exprimés en N)	0		
Autres pesticides (préciser lesquels)	0		
Substances radioactives	0		

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Paramètre	Valeur moyenne annuelle obtenue	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Valeur minimale annuelle obtenue	Valeur maximum annuelle obtenue	Mesure prise, le cas échéant, pour corriger la situation
Chlore résiduel libre (en mg/l)	0,62	Suivi du réseau	0,21	0,98	Ajustement de la quantité de chlore
pH	6,13	Suivi du réseau	6,05	7,76	n/a

8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Aucune plainte reçue

Date de la plainte	Raison de la plainte	Mesure corrective, le cas échéant
11 mai 2016	Baisse de pression, fuite d'eau	Réparation de la fuite, analyses conformes pour coliformes totaux et fécaux

9. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Pierrette Gendron

Fonction : Directrice générale et secrétaire-trésorière

Signature : Pierrette Gendron Date : 30 mars 2017



MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

PLAN DE LOCALISATION DES POINTS D'ÉCHANTILLONNAGE
(Article 21.0.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable – 22 février 2012)

Nom de l'installation de distribution : Réseau de Sainte-Angèle-de-Monnoir

Numéro d'identification de l'installation de distribution : 13428552-07-01

Nombre de personnes desservies : 1100

Date de réalisation de ce plan d'échantillonnage : 01-01-2013

Date de mise à jour : 01-01-2016

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

Représentant responsable du présent bilan :

- Nom : Pierrette Gendron
- Numéro de téléphone : 450 460-7838 poste 222
- Courriel : pgendron@sainte-angele-de-monnoir.ca

Informations concernant les plans de localisation du réseau de distribution d'eau potable :

Une copie des cartes de référence utilisées pour localiser géographiquement les points d'échantillonnage retenus pour fins de suivi analytique de l'eau potable distribuée est disponible à la station de production d'eau potable, pour consultation.

Celles-ci comprennent également les secteurs dont les caractéristiques hydrauliques permettent d'y confiner toute contamination de l'eau du système distribution.

Ces renseignements pourront notamment servir à isoler des secteurs particuliers du réseau de distribution en vue d'émission ciblée d'un avis d'ébullition suite à la détection d'une non-conformité réglementaire, par exemple.

JUSTIFICATION DES POINTS D'ÉCHANTILLONNAGE SÉLECTIONNÉS

Numéro d'identification du point d'échantillonnage sur la carte	Adresse ou nom du lieu	Paramètres visés par les analyses à cet endroit	Raison du choix du lieu de prélèvement	Autres éléments d'information pertinents
1	180 rang de Fort-Georges	Bactériologiques THM	Extrémité	
2	5 chemin du Vide	Bactériologiques Turbidité	Centre	
3	34, chemin de la Grande-Ligne	Bactériologiques THM	Extrémité	

Note : Les n° d'identification sont également identifiés sur le plan de localisation du réseau de distribution (carte) de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, dont une copie est disponible à la station de production d'eau potable.



Liste des maisons où le plomb et le cuivre ont été échantillonnés – Été 2016

ADRESSE	PROPRIÉTAIRE	No. certificat d'analyses	Cu en mg/L	Pb en mg/L
14, chemin de la Grande-Ligne	Racicot, Danielle	M1227873	0,0402 (norme : Cu < 1 mg/L)	<0.0010 (norme : Pb < 0,010 mg/L)
19, chemin de la Grande-Ligne	Brouillette, Roméo Bédard, Nicole	M1227871	0,0407	<0.0010
25, chemin de la Grande-Ligne	Guertin, Claude Tétreault, Josée	M1227875	0,0176	<0.0010
34, chemin de la Grande-Ligne	Placements Datridan inc.	M1227877	0,0219	<0.0010
38, chemin de la Grande-Ligne	Gaucher, Bernard Simard, Jeanne	M1227879	0,0232	<0.0010

Les échantillonnages ont été réalisés le 24 août 2016.

DÉCLARATION RELATIVE À LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

1. EXPÉDITEUR (Responsable du système de distribution d'eau potable)

Nom et prénom du déclarant	Pierrette Gendron	Tél.: 450-460-7838	Fax: 450-460-3853
Courriel de l'exploitant	pgendron@sainte-angele-de-monnoir.ca	No du réseau :	13428552-07-01
Nom légal de l'exploitant	Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir	Municipalité :	Sainte-Angèle-de-Monnoir
Nom du réseau		No de référence :	

2. À TRANSMETTRE PAR TÉLÉCOPIEUR OU PAR COURRIEL

En tant que déclarant, représentant le responsable du système de distribution, j'atteste que ce document a été transmis le _____ Signature _____ aux organismes suivants:

Environnement (MDDEP) : (fax) 450 370-3088 eaupotable.dr16@mddep.gouv.qc.ca 450-928-7625

Direction de santé publique et de l'évaluation (DSPE) : (fax) 450 928-3760 ou courriel : 16.rr.eau.potable@ssss.gouv.qc.ca

MAPAQ : (fax) 1-418-380-2169 (si coliformes fécaux ou E. coli dans l'eau) ou Téléphone : 1-800-463-5023

3. RÉSULTAT HORS-NORME OU PROBLÉMATIQUE POUVANT AFFECTER LA QUALITÉ DE L'EAU

Paramètre	Résultats	Date de prélèvement
Présence de Escherichia coli ou coliformes fécaux	UFC/100 ml	
Présence de coliformes totaux	UFC/100 ml	
<input type="checkbox"/> Autres paramètres :		
<input checked="" type="checkbox"/> Défaillance ou travaux sur le système de distribution (prise d'eau, traitement, réservoir ou réseau) : Vous trouverez ci-joint un document expliquant la nature et l'endroit de la défaillance ou des travaux (obligatoire).		

4. AVIS TRANSMIS AUX UTILISATEURS DE L'EAU POTABLE

Note importante concernant les avis à transmettre aux utilisateurs : Lorsqu'il y a présence de coliformes fécaux ou Escherichia coli dans l'eau distribuée, le responsable du système de distribution doit prendre immédiatement les mesures pour aviser tous les utilisateurs de ne pas consommer l'eau (avis de non-consommation) ou de la faire bouillir et maintenir l'ébullition de l'eau une minute avant de la consommer (avis d'ébullition). De plus, le responsable du système de distribution doit aviser individuellement les établissements de santé et de services sociaux (incluant les foyers pour personnes âgées) ainsi que les établissements d'enseignement (incluant les garderies) raccordés à son système de distribution. Enfin, le responsable d'un établissement de santé et de services sociaux, d'un établissement d'enseignement ou d'un établissement touristique doit interrompre le service aux fontaines (abreuvoirs) et placer une affiche indiquant que l'eau est non potable aux endroits où l'eau est disponible. Dans tous les cas où il y a un résultat hors-norme, le responsable d'un système de distribution doit aviser le responsable d'un autre système de distribution alimenté par le sien que l'eau est contaminée.

En tant que déclarant, représentant le responsable du système de distribution, j'atteste que :

- Aucun avis transmis
- Un avis d'ébullition mentionnant la nécessité de faire bouillir et maintenir l'ébullition de l'eau une minute a été transmis immédiatement à tous les utilisateurs concernés. (voir note ci-dessus)
- Un avis de non-consommation a été transmis immédiatement à tous les utilisateurs concernés. (voir note ci-dessus)

Les avis ont été transmis de la manière suivante :

- Avis écrit individuel Affiches aux évier Fontaines(abreuvoirs) débranchées
- Radio Journal quotidien Télévision Autre (précisez) :

Vous trouverez ci-joint l'avis transmis et/ou l'affiche indiquant que l'eau est non potable (Obligatoire)

5. RAPPEL DES AVIS D'ÉBULLITION OU DE NON-CONSOmmATION

Un avis d'ébullition ou de non-consommation émis à cause de la présence de coliformes fécaux ou E Coli doit obligatoirement être retransmis aux utilisateurs à tous les quatorze (14) jours et une confirmation doit à chaque fois être transmise aux organismes gouvernementaux. En tant que déclarant, représentant le responsable du système de distribution, j'atteste qu'un rappel de l'avis d'ébullition ou de non-consommation a été effectué à la date ou aux dates suivantes : JJ/MO/AAAA

6. RETOUR À LA CONFORMITÉ DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

En tant que déclarant, représentant le responsable du système de distribution d'eau potable, j'atteste que l'une ou l'autre des mesures correctrices suivantes ont été apportées:

- Réparation et/ou réaménagement à la prise d'eau Nettoyage ou désinfection - Puits/sources
- Nettoyage et/ou désinfection - Réservoir Curage et /ou désinfection du réseau
- Vérification et correction du système de traitement Voir document ci-joint décrivant d'autres mesures correctrices

J'atteste également que les échantillons ont été prélevés le _____ et le _____ conformément à l'article 39 du Règlement sur la qualité de l'eau potable pour une contamination bactériologique ou conformément à l'article 40 pour les autres types de contaminant. Les mesures propres à remédier à la situation ayant été prises et les résultats obtenus étant conformes aux dispositions du Règlement, nous vous avisons que la qualité de l'eau potable distribuée est à nouveau conforme.

Vous trouverez ci-joint les certificats d'analyse (obligatoire).



Certificat d'analyse

No M1227871, version 1

Émis le: 2016-09-06

Cliant: **AQUATECH, Société de gestion de l'eau, inc.**
M. Robert Duplessis
C.P. 2302
Marieville, Québec
J3M 1N2

No client: 2500
Tél.: 450-460-5186
Téléc.: 450-460-7253
No projet: 7875
Bon de commande: Ste-Angèle de Monnoir
No dossier: X0008925

Copie conforme:

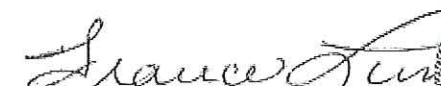
Mme Maryse Robidas, - Courriel:mrobidas@sainte-angele-de-monnoir.ca


Projet: Analyses selon RQEP - Ste-Angèle de Monnoir
Sous-projet: RQEP CUIVRE-PLOMB


Nature de l'échantillon: Eau potable

No éch.	Description	Résultat	Unité	Norme	Analysé le
3098373	19 chmin de la Grande Ligne				
	Prélevé le: 2016-08-24 Par: R. Duplessis Reçu le: 2016-08-25				
	Cuivre (Cu)	0.0407	mg/L	1.0	2016-08-31
	Plomb (Pb)	<0.0010	mg/L	0.010	2016-08-31

Méthode d'analyse	Description	Référence externe	Procédure interne
Balayage de métaux	ICPMS	MA.200-Mét 1.1	ILCE-069


France Luneau, Chimiste, chargée de projet




Chahrezede Guelailia, Chimiste





Certificat d'analyse

No M1227873, version 1

Émis le: 2016-09-06

Client: **AQUATECH, Société de gestion de l'eau, inc.**
M. Robert Duplessis
C.P. 2302
Marieville, Québec
J3M 1N2

No client: 2500
Tél.: 450-460-5186
Téléc.: 450-460-7253
No projet: 7875
Bon de commande: Ste-Angèle de Monnoir
No dossier: X0008925

Copie conforme:

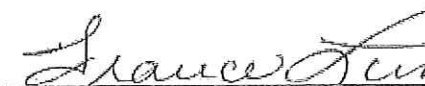
Mme Maryse Robidas, - Courriel: mrobidas@sainte-angele-de-monnoir.ca


Projet: Analyses selon RQEP - Ste-Angèle de Monnoir
Sous-projet: RQEP CUIVRE-PLOMB


Nature de l'échantillon: Eau potable


No éch.	Description	Résultat	Unité	Norme	Analysé le
3098375	14 chemin de la Grande Ligne				
	Prélevé le: 2016-08-24 Par: R. Duplessis Reçu le: 2016-08-25				
	Cuivre (Cu)	0.0402	mg/L	1.0	2016-08-31
	Plomb (Pb)	<0.0010	mg/L	0.010	2016-08-31

Méthode d'analyse	Description	Référence externe	Procédure interne
Balayage de métaux	ICPMS	MA.200-Mét 1.1	ILCE-069


France Luneau, Chimiste, chargée de projet




Chahrezede Guelailia, Chimiste 2014-110





Certificat d'analyse

No M1227875, version 1

Émis le: 2016-09-06

Cliant: **AQUATECH, Société de gestion de l'eau, inc.**
M. Robert Duplessis
C.P. 2302
Marieville, Québec
J3M 1N2

No client: 2500
Tél.: 450-460-5186
Télé.: 450-460-7253
No projet: 7875
Bon de commande: Ste-Angèle de Monnoir
No dossier: X0008925

Copie conforme:


Mme Maryse Robidas, - Courriel: mrobidas@sainte-angele-de-monnoir.ca


Projet: Analyses selon RQEP - Ste-Angèle de Monnoir
Sous-projet: RQEP CUIVRE-PLOMB


Nature de l'échantillon: Eau potable


No éch.	Description	Résultat	Unité	Norme	Analysé le
3098383	25 chemin de la Grande Ligne				
	Prélevé le: 2016-08-24 Par: R. Duplessis Reçu le: 2016-08-25				
	Cuivre (Cu)	0.0176	mg/L	1.0	2016-08-31
	Plomb (Pb)	<0.0010	mg/L	0.010	2016-08-31

Méthode d'analyse	Description	Référence externe	Procédure interne
Balayage de métaux	ICPMS	MA.200-Mét 1.1	ILCE-069


France Luneau, Chimiste, chargée de projet




Chahrezede Guelailia, Chimiste





Certificat d'analyse

No M1227877, version 1

Émis le: 2016-09-06

Client: AQUATECH, Société de gestion de l'eau, inc.
M. Robert Duplessis
C.P. 2302
Marieville, Québec
J3M 1N2

No client: 2500
Tél.: 450-460-5186
Télé.: 450-460-7253
No projet: 7875
Bon de commande: Ste-Angèle de Monnoir
No dossier: X0008925

Copie conforme:

Mme Maryse Robidas, - Courriel: mrobidas@sainte-angele-de-monnoir.ca



Projet: Analyses selon RQEP - Ste-Angèle de Monnoir
Sous-projet: RQEP CUIVRE-PLOMB

Nature de l'échantillon: Eau potable

No éch.	Description	Résultat	Unité	Norme	Analysé le
3098390	34 chemin de la Grande Ligne				
	Prélevé le: 2016-08-24 Par: R. Duplessis	Reçu le: 2016-08-25			
	Cuivre (Cu)	0.0219	mg/L	1.0	2016-08-31
	Plomb (Pb)	<0.0010	mg/L	0.010	2016-08-31

Méthode d'analyse	Description	Référence externe	Procédure interne
Balayage de métaux	ICPMS	MA.200-Mét 1.1	ILCE-069


France Luneau, Chimiste, chargée de projet



Chahrezede Guelailia, Chimiste


Certificat d'analyse

No M1227879, version 1

Émis le: 2016-09-06

Cliant: **AQUATECH, Société de gestion de l'eau, inc.**
M. Robert Duplessis
C.P. 2302
Marieville, Québec
J3M 1N2

No client: 2500
Tél.: 450-460-5186
Téléc.: 450-460-7253
No projet: 7875
Bon de commande: Ste-Angèle de Monnoir
No dossier: X0008925

Copie conforme:

Mme Maryse Robidas, - Courriel: mrobidas@sainte-angele-de-monnoir.ca


Projet: Analyses selon RQEP - Ste-Angèle de Monnoir
Sous-projet: RQEP CUIVRE-PLOMB

Nature de l'échantillon: Eau potable

No éch.	Description	Résultat	Unité	Norme	Analysé le
3098395	38 chemin de la Grande Ligne				
	Prélevé le: 2016-08-24 Par: R. Duplessis	Reçu le: 2016-08-25			
	Cuivre (Cu)	0.0232	mg/L	1.0	2016-08-31
	Plomb (Pb)	<0.0010	mg/L	0.010	2016-08-31

Méthode d'analyse	Description	Référence externe	Procédure interne
Balayage de métaux	ICPMS	MA.200-Mét 1.1	ILCE-069


France Luneau, Chimiste, chargée de projet
1993-135
CHIMISTE
QUÉBEC


Chahrezede Guelailia, Chimiste
2014-110
CHIMISTE
QUÉBEC